

Joyeuses fêtes avec
De Bouche à Oreille



INCIVILITÉS
STOP



Décembre 2020 N°236

Actus & informations municipales de Saint-Marcel ~ Eure

Construisons ensemble notre ville

Agenda



Du lundi au vendredi

Dépistage COVID gratuit

Sans RDV, sans ordonnance, de 10h à 12h30 et de 14h à 17h, salle Michel Marigny

5 octobre-20 décembre

Concours de dessin

« le développement durable, c'est quoi pour toi ? ». Dépôt des dessins (anonymes et en format A4) auprès du service scolaire, espace Saint-Exupéry, : tous les mardis et jeudis de 16h à 17h et le mercredi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h

Tous les mardis du mois

Distribution de paniers de légumes bio par l'AMAPopote de 18h à 19h, salle Pierre Bouelle

Parce que 2020 aura été une année particulièrement difficile pour les plus précaires encore plus fragilisés par la crise, l'équipe municipale souhaite créer du lien entre tous et témoigner aux plus démunis son soutien et sa solidarité. Aussi, Saint-Marcel, en collaboration avec l'Association Le Panier Solidaire, vous propose de participer à une belle initiative solidaire : Un Noël pour tous.

L'idée est très simple : il vous suffit de déposer dans une boîte cadeau (ex : boîte à chaussure) : un petit vêtement chaud (chaussettes, gants, bonnet...), une douceur (denrée non périssable) comme du chocolat, gâteaux, huile, conserves..., un objet de divertissement (jeu de cartes, livres, magazines...), un produit d'hygiène ou de beauté...

Les boîtes cadeaux peuvent être déposées jusqu'au 15 décembre à la médiathèque et la mairie.

Tous les cadeaux seront redistribués par Le Panier Solidaire au moment des fêtes. Alors mobilisons-nous tous car petits et grands sont à gâter !

Noël solidaire

9 décembre

Bougeothèque par Les BoutChou

Maison des associations, 9h30-11h (15 personnes maxi)

18 décembre

Conseil municipal

Salle du Virolet, séance publique, 19h30

19 décembre

Permanence du maire sans rendez-vous

Permanence publique pour les riverains quartier des Blanchards, rues de Montigny et des Moulins Salle du Virolet de 9h à 12h



16 - 18 décembre

Distribution des colis de Noël aux Anciens

De 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h30, salle du Virolet Bien sûr dans le respect des gestes barrières.



De Bouche à Oreille, Mensuel Municipal de la Ville de Saint-Marcel

Directeur de la publication : Hervé PODRAZA

Rédaction, mise en page, photos et corrections : Mairie de St-Marcel, Hedvig Gervais, Jean-Gabriel Hernando, Nadège Bourdon, Isabelle Aubry, Florence Figueredo, Clémence Laplanche, Saïd Barka

Images Gettyimages, freepik, pinterest

Impression : Imprimerie Cortet. Tirage : 2.800 exemplaires, papier recyclé

De Bouche à Oreille est distribué gratuitement tous les mois dans tous les foyers de la Ville par les conseillers municipaux et les bénévoles de la commune.

Si vous ne recevez pas la publication, merci d'en informer le service communication de la mairie au 02.32.64.32.50 ou mairie@marcel27.fr

Dépôt légal à parution

Reproduction interdite sauf accord de la mairie



Mairie de Saint-Marcel (27950) - 55 route de Chambray



02.32.64.32.50



Encore plus d'infos sur www.saint-marcel27.fr



Pour contacter la rédaction : mgec@marcel27.fr



mairie@marcel27.fr



Ville de Saint Marcel 27

3 questions à



Pieterrella Colombe
Première Adjointe au Maire
Affaires générales

Sommaire

- 4 Grand angle :
On parle incivilités ?
- 8 Vivre à Saint-Marcel
- 10 Retour sus pellicules
- 12 Zoom sur mes assos
- 14 Tribunes
- 15 Vos attentes sont
nos engagements

NUMÉROS D'URGENCE

Service eaux/Assainissement :
0.800.877.915
Maire-Adjoint de permanence :
06.83.82.10.03
Police Municipale :
06.83.82.10.06
Ordures ménagères (n° vert) :
0800.508.104

Comment se traduit la continuité du service public pour les agents de Saint-Marcel ?

Suite à la circulaire du premier ministre, la municipalité a mis en place différentes mesures pour protéger ses agents : port du masque obligatoire dans les espaces fermés et les espaces communs, notamment. Nous avons également mis à disposition du gel hydroalcoolique à plusieurs endroits de la mairie.

Comme recommandé, la municipalité encourage le télétravail dès que possible mais ne perd pas de vue la continuité du service public rendu aux administrés.

Comment sont organisés les services ?

Le Pôle accueil, le service scolaire, le CCAS, les moyens généraux et le service associations sont aujourd'hui en présentiel car le lien avec les administrés/les associations doit être conservé. Le service RH est en présentiel afin d'être au plus près des salariés. Les services finances et urbanisme sont partiellement présents ou en télétravail, suivant les besoins du service. Le service technique, les espaces verts et la voirie travaillent en équipe afin d'éviter qu'un nombre d'agents trop important soit en même temps sur place. Les véhicules sont désinfectés tous les soirs.


Un protocole sanitaire plus strict a été mis en place pour les visites à la Pommeraie et l'accès aux écoles.

L'état civil, comme la police, sont en présentiel. Le CCAS veille doublement aux personnes vulnérables et isolées.

Pour tous les autres services, il est vivement conseillé de prendre rendez-vous afin que les agents gèrent les flux de personnes en toute sécurité.

Comment ont réagi les agents ?

Les agents sont très attachés au service rendu au public. Ils sont également frustrés de ne pas pouvoir répondre à toutes les demandes dans un délai raisonnable. Chacun doit être patient et le travail sera fait.



Incidivités : on se dit les choses?... ... ou on continue de payer bêtement?

Même si **chacun d'entre nous a sa définition de l'incivilité**, elle peut se caractériser par des comportements qui ne respectent pas les règles de vie en communauté et portent atteinte à ce que la société a érigé comme une norme sociale. Les incivilités ont de multiples facettes : affichage sauvage, jets de mégots, papiers jetés par terre, crachats, stationnement sur une piste cyclable ou en double file aux abords des établissements scolaires, dégradations de mobilier urbain, graffitis, tags, troubles du voisinage, tapage nocturne ou diurne, dépôts sauvages, oubli de ramassage de déjections canines, aboiements répétés et intempestifs, manque de respect d'autrui à la courtoisie, brutalités verbales, voitures à l'arrêt avec le moteur qui tourne, pollution sonore due à l'utilisation inappropriée de certains véhicules (pots d'échappement non homologués...), poubelles ventouses laissées sur le trottoir, animaux errants, non-respect des horaires de tonte, bricolage bruyant, défaut d'entretien du trottoir devant son domicile, etc.... Cette liste est infinie....

Les incivilités sont donc des **atteintes** à la personne (verbales, comportementales, physiques) ou des atteintes aux biens (dégradations, vols, négligences...). **Elles ont des conséquences humaines, opérationnelles et financières.** Elles épargnent peu de quartiers et même les zones rurales sont impactées. Saint-Marcel n'est malheureusement pas exempt.

+ Pour toutes informations

Service technique
Police municipale

Mairie
55 route de Chambray

02.32.64.32.50

mairie@marcel27.fr

Un véritable enjeu

Toutes ces nuisances sont des motifs de mécontentement et d'irritation ; **elles gâchent le décor et impactent le bon vivre à St Marcel**. Ces incivilités coûtent cher à notre collectivité : dépenses de remise en état (réparation..), d'entretien (retrait d'un dépôt sauvage..), d'assurance, ressources humaines ... sans parler des coûts que l'on peut difficilement estimer (coût du mégot ou d'un masque jeté par terre). Elles sont en plus un vrai enjeu car les services de la mairie sont régulièrement impactés dans l'exécution et l'organisation de leurs missions principales (la commune s'appuyant essentiellement sur les compétences de ses propres services).

Parmi les incivilités mesurables, **celles au volant restent à St Marcel les plus fréquentes** ; elles peuvent aller évidemment jusqu'à la sanction (selon son degré de dangerosité et le niveau d'infraction au code de la route) : stationnement abusif, stationnements gênants, non apposition du certificat d'assurance sur le pare-brise du véhicule, non-respect des arrêts minute...

S'en suivent, les **dépôts sauvages**, les **problèmes de voisinage** (les tapages, les insultes et les altercations de tous types), les **implantations illégales sur le domaine public ou privé**, les **divagations de chiens et**

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués que les jours ouvrables, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

parfois de chats, le défaut de déclaration de chiens dangereux ou catégorisés (jusqu'à 10 cas par an), des **feux sauvages** interdits par le règlement sanitaire départemental....

Comme au niveau national, la tendance est à l'augmentation, particulièrement dans le contexte actuel de la crise sanitaire, même si la prudence reste évidemment de mise car, comme précisé précédemment, cette notion d'incivilité peut être perçue de façon très personnelle. Il est en revanche noté par les services de la Mairie une **certaine agressivité au niveau des postures comportementales et verbales des personnes incriminées**.

On peut estimer :

> Véhicules légers :

3 interventions / semaine x 5 h x 52 semaines x coût 2.26 € /h = 1.7 K€

> Utilitaires :

coût 4.51 €/h X 52 semaines X 2 véhicules X 5 heures (moyenne) = 2.3 K€

> Temps hommes :

2 hommes x 5 heures x 52 semaines = 104 h x 21.83 coût homme = 11 K€

1 homme X 52 semaines x 5 h X 3 interventions par semaines = 17 K€

Total = 32 K€ coût hors matériel



- > 90 poubelles disponibles dans Saint-Marcel
- > Plus de 200 Tonnes de dépôts /an enlevées
- > Jusqu'à 2 camions de 3,5 T mobilisés par semaine
- > Une centaine d'allers-retours à la déchèterie

Les équipes des services techniques procèdent régulièrement à l'enlèvement de **dépôts sauvages** sur les chemins ruraux. Ces opérations peuvent mobiliser jusqu'à **2 équipes, 2 véhicules et le tracteur chargeur pendant 4 à 6 heures** selon le volume à retirer. Pour les interventions sur les abords des trottoirs, **1 agent est mobilisé jusqu'à 2 à 3 fois par semaine !**

Après avoir fouillé les déchets déposés (à la recherche d'indices pouvant conduire à l'identification des contrevenants - oui, le service technique doit être aussi enquêteur), les agents municipaux chargent les encombrants : gravats de chantier, ferraille, déchets plastiques (seaux, jouets, sacs...), vêtements, déchets verts, etc. et partent déposer l'ensemble à la déchetterie.

Autant d'interventions qui détournent les services de la commune de leurs opérations principales qui permettent d'améliorer le cadre de vie de Saint-Marcel : entretien de la voirie, et mobilier urbain, entretien et maintenance du patrimoine bâti et des espaces verts de la commune.



« C'est honteux ! En pleine nature, alors que nous travaillons sur la valorisation de nos sentes pour que les Saint-Marcellois se les réapproprient, nos services sont amenés à ramasser : des cannettes, des bouteilles, des restes d'emballages alimentaires, mais aussi des gravats, des plaques amiantées, des vieux matelas, des bidons de produits chimiques.... C'est d'autant plus inadmissible que la déchetterie n'est qu'à quelques kilomètres ! Ces dépôts sauvages sont une véritable pollution visuelle et environnementale, avec un risque réel de pollution des sols... En plus avec le contexte actuel, s'ajoute la problématique des masques jetables qui jonchent les trottoirs et se retrouvent dans les lieux les plus improbables en pleine nature. Plus de 90 poubelles sont réparties stratégiquement dans Saint-Marcel ! »

Eric Pichou, Maire-Adjoint

Les déchetteries restent **OUVERTES** pendant le confinement.
Passage aux horaires d'hiver depuis le 31 octobre jusqu'au 31 mars.
Ouverture du lundi au samedi de 9h à 11h45 et de 13h à 16h45.
Pensez à cocher la case 7 sur l'attestation de déplacement "Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public."
Plus d'infos sur les déchetteries du territoire :
<http://www.sygom.fr/decheterie-chapelle-reanville>



La Police Municipale prend en charge les **chiens errants ou en divagation** (les chats étant gérés par l'école du Chat) ; on entend par divagation ou errance, un animal qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, abandonné et livré à son seul instinct, sur le terrain d'autrui ou sur la voie publique.

Ce type d'intervention prend de 45 mm à 1h20 par animal.

Deux agents minimum sont nécessaires pour la capture de l'animal. S'en suivent dans les plus brefs délais, la recherche du propriétaire, l'identification de l'animal par son collier ou une médaille avec les coordonnées de son propriétaire, la lecture de la puce et par l'utilisation du Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques en France.

Si le chien est identifié et réclamé par son propriétaire, sa **restitution se fait le plus rapidement possible avec un rappel à la loi**. Dans le cas de récidives, une sanction est appliquée (amende) au propriétaire. Si l'animal n'est pas réclamé par son propriétaire, la **fourrière prend le relais**. L'animal ne peut pas être gardé plus d'une demi-journée car les locaux ne sont pas adaptés ; **un propriétaire identifié doit donc se déplacer pour récupérer son animal rapidement**.

7 à 10 interventions/an
70 % des animaux partent en fourrière

SENSIBILISER ET AGIR ENSEMBLE CONTRE LES INCIVILITÉS

Pour préserver le bon vivre-ensemble à Saint-Marcel et renforcer notre cohésion sociale, la Mairie souhaite **sensibiliser et responsabiliser l'ensemble de la population de façon pédagogique**.

SENSIBILISATION ET PRISE DE CONSCIENCE : TOUS ACTEURS !

La Mairie travaille actuellement sur un **affichage** pour alerter et sensibiliser les habitants sur ce problème récurrent. Ceci sera complété par de la communication dans le Bouche à Oreille mais aussi sur les réseaux sociaux. L'objectif est une prise de conscience collective car c'est l'affaire de Tous.

Elle réfléchit aussi aux moyens d'affiner le **suivi de ces incivilités pour pouvoir mettre en place des actions d'interventions rapides** et améliorer les actions de préventions et revoir au besoin la configuration de certains espaces publics.

La mise en place d'un **service « Allo Travaux »** pour les interventions d'urgence pour la propreté de nos rues au quotidien est en cours ; la flotte téléphonique est actuellement modifiée afin de permettre cette mise en place. La Mairie détaillera le plan de déploiement et le protocole d'utilisation dans un prochain BAO.

Enfin, votre **référént de quartier** est là pour collecter vos remarques et questions relatives à l'entretien, aux dégradations et incivilités. C'est un canal de remontée d'information rapide.

QUELQUES EXEMPLES DE GESTES SIMPLES POUR MAINTENIR NOTRE ENVIRONNEMENT AGRÉABLE

Poubelles sur le trottoir :

Ne sortir ses poubelles que le soir, la veille du ramassage, et les rentrer le jour de la collecte.

Déjections canines :

Le propriétaire ramasse les déjections de son animal en utilisant les sacs à crottes gratuits des 9 distributeurs installés : rue des Écoles (jardin public) ; Rue Grégoire (sente de la Tourelle) ; Coulée verte ; Rue G Leclerc (parking Brotini) ; Rue de la Pommeraie à l'intersection des 3 sentes ; Rue Jean Moulin (Boulevard) ; Rue R Poullain (parking du moulin) ; Route de Chambray (sente Pielle) ; Rue de Paris (entrée de la sente). Des sacs sont aussi à disposition à l'accueil de la Mairie : Les sacs seront ensuite jetés dans une des 90 poubelles à disposition.

Divagation :

Les chiens munis d'un collier avec les coordonnées du propriétaire doivent être tenus en laisse et il n'est pas autorisé de les laisser divaguer.

Entretien des trottoirs :

Même si les services de la Ville assurent un entretien régulier dans toute la ville, la propreté des trottoirs et des caniveaux relève de la responsabilité des riverains le long de leur propriété.

L'usage de la vidéoprotection



C'est une des mesures prise dans le cadre du **plan de lutte contre les incivilités**. Les **18 caméras de vidéoprotection** positionnées aux points stratégiques, permettront à la Police Municipale d'utiliser les images dans le cadre d'une enquête et pour verbaliser certaines infractions.

Ce dispositif **complète la présence sur le terrain** de la Police Municipale. L'installation de ces caméras démarrera très prochainement.

Comme le veut la loi, les zones concernées feront l'objet d'une signalisation spécifique et **les images ne seront conservées que 30 jours sur décision du préfet de l'Eure**.

Les **personnes autorisées à rentrer et à visionner les images** sont nommément désignées par arrêté préfectoral (il s'agit du Maire, les 6 Maire-Adjoints et le responsable de la Police Municipale). Les extractions des images (conformément à la demande de la CNIL) ne pourront se faire que sur réquisition écrite des services d'enquête de la Police Nationale ou Gendarmerie Nationale et/ou dans le cadre d'une enquête judiciaire.

L'approche de la police municipale est avant tout dissuasive et préventive. En cas d'échec ou de récurrence, elle devient répressive.

Chiffres clés

Plus de 300 verbalisations par an pour le stationnement, les infractions au Code de la Route

Plus de 200 rappels aux règles

Jusqu'à 150 € d'amende pour l'abandon de déchets dans un lieu non autorisé

Dépôt sur la voie publique jusqu'à 1500 €

Divagation animale jusqu'à 150 €

Déjection canine jusqu'à 450 €

Vivre à Saint-Marcel

Conseil municipal du 6 novembre 2020



Faciliter l'installation d'un médecin

Pour faciliter l'installation d'un médecin, nous avons décidé, lors du conseil du 26 juin, de participer aux frais de gestion de celui-ci, ce qui représentait un coût de 2 500 € par mois.

Un jeune médecin propose de s'installer dans le cabinet médical 2 rue de Paris, mais il ne pourra dans un premier temps qu'assurer une présence d'un jour par semaine, et ce à partir de janvier.

Il est décidé que la prise en charge des frais sera faite au prorata du temps effectif passé dans le cabinet.

Financement des travaux

Demande de subventions auprès de l'Etat et du Conseil départemental de l'Eure pour un montant de **60 390 € pour les 18 caméras de vidéo-protection et pour les plateaux trapézoïdaux.**



Subvention aux associations

Nous avons à cœur de soutenir nos associations, quelles qu'elles soient, afin de leur permettre d'assurer leur mission. Pour cela nous avons accordé :



1 700 € pour les associations socioculturelles enfance et jeunesse.

210 570 € pour les associations sportives.

13 400 € pour les associations socioculturelles.

Scolaire

Nos écoles sont pleines de projets pour enrichir la scolarité de nos enfants : avec différentes actions pédagogiques, des spectacles, des sorties ou encore des initiations sportives. Cela nécessite un certain budget que nous avons décidé de favoriser en contribuant à hauteur de **15 668 € pour les écoles maternelle et élémentaire.**

De plus, comme le veut la tradition qui nous est chère, des prix seront offerts en fin d'année à chaque écolier. Pour cette année 2020/2021 nous avons alloué un budget de **4 200 €.**



Foire à tout

Si le contexte sanitaire nous le permet, la foire à tout aura lieu. A cet égard, les tarifs précédemment exercés seront maintenus, à savoir : **10 € pour l'emplacement particulier et 40 € pour l'emplacement professionnel.**

Lutte contre la prolifération des rongeurs

Quelques gestes simples peuvent être d'une grande utilité :

- > jeter les ordures ménagères dans les conteneurs prévus à cet effet ou dans des sacs hermétiques,
- > mettre une grille aux différents soupiraux et bouches d'égout des immeubles ou maisons,
- > ranger les produits alimentaires à l'abri,
- > ne pas laisser d'encombrant ni de débris à proximité de votre domicile, désherber les abords des maisons, ne pas entreposer de matériaux aux abords des maisons.

La commune se charge de faire procéder à la dératisation des réseaux d'eaux usées situés en domaine public.

Pour la dératisation en domaine privé, intervention possible de la société HYGIENE GARDIN (3 Impasse des Gravières – 27120 BOISSET LES PREVANCHES – 02 32 26 25 38 hygiene.gardin@wanadoo.fr) à la charge de l'administré pour un coût total de 60 €.

La prestation comprend la fourniture et l'installation de 2 boîtiers de raticides, sans danger pour les animaux domestiques.



Le carnet



Naissances

Toutes nos félicitations aux parents de :
Amine CHAFKI, Anes LAHJIOUJ,
Tesnime FGURI



Décès

Toutes nos condoléances à la famille de :
Christiane ROUTIER



Pour **soutenir activement le tissu économique du territoire** et **préserver les emplois** de nos concitoyens, **SNA** a voté une délibération : pour les commerces de 1 à 5 salariés et ayant perdu un chiffre d'affaires de 30 à 50% ; SNA participe à hauteur de 60% de cette aide exceptionnelle de 40% de la Région.

Chers commerçants, contactez SNA au plus vite pour en bénéficier.

Soutenez vos commerces de proximité !

Commandez en ligne auprès de votre commerçant

Retirez vos achats en toute sécurité devant sa boutique

www.saint-marcel27.fr

sous le sapin
Le Père Noël apportera des produits locaux

Régalez vos factures locales en ligne

A présent, les familles peuvent régler leurs factures de cantine ou de garderie avec « l'offre de paiement en ligne » en se connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr ou « le paiement de proximité » chez un buraliste partenaire à hauteur de 300€ (sur Saint-Marcel, c'est le MARGINY 21 rue du général Leclerc).

Nouveau service « paiement de proximité »

P
PAIEMENT DE PROXIMITÉ

Partenaire agréé de la direction générale des Finances publiques

Pour payer en espèces*, rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

Comment payer ?

- 1 Vérifiez que votre avis, comporte :
 - un QR code
 - la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement
- 2 Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité

Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

Direction Générale des Finances Publiques

Attention aux arnaques !

Soyons vigilants, en cette fin d'année, on fait attention...

> Une femme ou un homme a fait en sorte de vous faire succomber à son charme ? Il-Elle vous a demandé d'effectuer un **transfert d'argent par Westernunion** ?

Vous savez bien que cela ne peut pas exister.

Ces arnaqueurs sont basés en Afrique et donc à l'abri des poursuites judiciaires. Ne tombez pas dans le piège ; si c'est le cas, contactez le commissariat.

> Nous vous rappelons que **les agents municipaux ne vendent pas de calendriers**, ils n'en ont légalement pas le droit.

Ils ont testé les body boomers pour vous

Mathias, 16 ans

« Avant, je venais régulièrement, mais pour faire certains mouvements de « street-workout ». Il n'y avait pas tous les agrès et j'allais au bord de Seine du côté de Vernonnet. Aujourd'hui le rajout de ces nouveaux agrès complète mon entraînement. »

Avec Nina, sœur jumelle de Mathias

« J'accompagne souvent mon frère pour faire du sport et je venais aussi en promenade avec une amie pour des jeux de société sur l'herbe. »

Avec Jean Pierre, le papa, et Nathalie, sa compagne

« Nous finissons souvent à la Coulée Verte, après 1 heure de marche, pour un peu de renforcement musculaire. Le rajout de 2 ou 3 bancs supplémentaires serait le bienvenu. L'endroit est toutefois très agréable pour petits et grands : un espace pour s'oxygéner et se détendre. »

Papa Ebenezer (ostéopathe)

« En tant que médecin-ostéopathe, je trouve cette initiative très intéressante, car l'activité physique est bonne pour toutes les familles. Le site est très beau, bien situé, à moins de 1km de toutes les habitations, et les activités proposées sont vraiment accessibles à tous, même pour les personnes à mobilité réduite, et ça c'est très bien. »

Maman Gaëlle et sa fille Abby-Lilwenn

« Nous avons profité, ma fille et moi, durant notre balade en vélo, pour faire quelques exercices. Sans être de grandes sportives nous avons pu nous détendre et nous muscler et tout ça dans un bel espace vert. Merci à la ville de Saint-Marcel. »





Téléthon à la Résidence la Pommeraie

Les animations prévues en faveur du Téléthon sont certes annulées, les Résidents de la Pommeraie affichent le résultat de leur travail sous le porche de la résidence.

Commémorations

Pour l'anniversaire de l'Armistice de 1918, A également quelques jours du 50^{ème} anniversaire de la mort du Général De Gaulle et du 115^{ème} anniversaire de la Loi qui a proclamé la Laïcité, la Commémoration du 11 novembre rappelle les valeurs fondamentales de la France.

Une cérémonie en hommage aux Morts de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et Tunisie, comme chaque année, sera célébrée début décembre. L'équipe municipale se recueillera au nom de tous au Monument aux Morts.



Vu à la boulangerie

«Vendredi 16 octobre, dans le cadre de la semaine du goût, nous avons dégusté cinq pains spéciaux : le pain quinoa, le pain muesli, le pain de maïs, le pain chia, le pain bûcheron.

Pour remercier les boulangers, nous avons fait des dessins ... à découvrir à la boulangerie. Les enfants de la classe de Mme Maillart»



Les travaux rues du Général de Gaulle/Jules Ferry se terminent

Jusqu'au 18 décembre, les travaux se poursuivent et l'accès aux écoles est perturbé. Merci de votre patience.

Depuis début novembre, plus de 145 000 Euros ont été investis dans l'entretien et la réfection de nos routes.



... pellicules

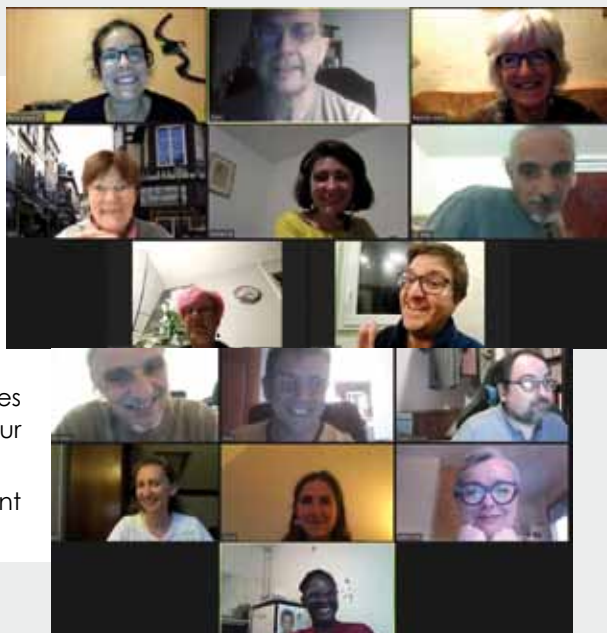
Pas d'entracte pour le théâtre du Drakkar !

Fort de son expérience, et pour garder la dynamique lancée depuis la rentrée, le **Théâtre du DRAKKAR** maintient ses cours pour continuer à pratiquer l'art du théâtre.

Pour cette période de re-confinement, le Théâtre du DRAKKAR propose donc à tous ses adhérents des cours en visioconférence aux mêmes heures que les cours en présentiel : toute l'après-midi et les soirs du mercredi et jeudi.

Ainsi comédiens, enfants et adultes, continuent à travailler textes et pièces avec joie et passion sous une nouvelle forme pour préparer les spectacles.

Le bureau du Théâtre du DRAKKAR et tous les comédiens espèrent partager bientôt ces bons moments avec son public.



Ligne d'eau : Les nageurs restent au sec

La saison avait pourtant bien démarré : 250 adhérents, un protocole sanitaire mis en place avec l'UCPA scrupuleusement respecté, une compétition en eau libre à Paris, deux départementales laissant augurer de bons résultats pour la suite (27 records personnels battus), un bel investissement pour Octobre Rose (vente des bonnets roses pour la Ligue contre le cancer), un stage organisé pendant les vacances de la Toussaint. Mais voilà, comme tous les autres clubs, les nageurs **LLO** ont été privés de leur sport favori depuis fin octobre. Comme lors du premier confinement, ils patientent en suivant les

exercices de PPG proposés par Ludovic.

 www.lignedeau.fr  lignedeau@wanadoo.fr  06 47 34 15 93

+ d'infos

Service sports et associations

 Espace Saint-Exupéry

 02.32.54.90.88

 associations@marcel27.fr

On se le note !

A l'heure où chacun parle développement durable, l'association pour les **Bout'Chou** anticipe et vous présente ses gobelets réutilisables.

Ils vous seront proposés à la vente lors de la prochaine vente de matériel de puériculture, les 28 et 29 mars prochains à la salle du Virolet.



Zoom sur mes assos !



Saint-Marcel Karaté en mode « confinement 2 »

Même si cette deuxième vague de crise sanitaire n'était pas à souhaiter, **SMK** est beaucoup mieux armé qu'au printemps dernier pour y faire face.

L'investissement financier dans des supports informatiques pour la mise en place de cours en visio, doublé de la mobilisation de tous les professeurs de SMK ont permis, dès le début du 2^{ème} confinement, de conserver le lien essentiel avec les adhérents.

Des cours de Self Défense, Karaté Combat & Kata, Body Karaté et Qi-Gong sont donc ainsi dispensés aux licenciés SMK qui le souhaitent du lundi au vendredi soir.

Des vidéos accessibles à tous (renforcement musculaire, travail technique, kata, etc.) sont également envoyées régulièrement aux élèves (préalablement sélectionnés par catégorie d'âge et de niveau).

SMK pense bien sûr également à son spectacle au profit du Téléthon qui a toujours lieu à cette période de l'année. Au vu de la conjoncture déjà compliquée depuis la reprise des activités en septembre dernier, le club avait anticipé en modifiant quelque peu le programme de cette grande fête pour cette année. Si la situation sanitaire le permet, la 14^{ème} édition de cet événement aura lieu le samedi 5 décembre, sous forme d'une journée des Arts Martiaux et moyennant une petite participation financière (5€ par participant). Des démonstrations des équipes phares du club (Teams Kata et Body Karaté) seront également proposées tout au long de la journée. Toutes les recettes de cette journée seront bien entendu intégralement reversées au profit du Téléthon.

✉ smk27950@gmail.com ☎ 06 95 98 99 23 🌐 <http://smk27950.sportsregions.fr/>



Gym volontaire

A regret, l'association **Gymnastique Volontaire** a dû arrêter les cours le 29 octobre et jusqu'à nouvel ordre.

La fermeture des salles de sport est catastrophique pour l'association, et surtout pour les 5 animatrices qui sont salariées. Les finances sont fragiles et il est important que chaque adhérent, actuel ou futur, soutienne les animatrices et l'association.

Afin de conserver le lien avec ses adhérents, des cours sont disponibles sur le site « Sport et santé chez soi ». Sur la page Facebook, un post est mis toutes les semaines pour les séances de la fédération française EPGV. Et, les replays sur YouTube des animatrices faits lors du premier confinement sont toujours disponibles aux adhérents. Le lien est conservé au maximum, avec une pensée particulière pour les seniors qui n'ont pas Internet. Il est recommandé de marcher, dans le respect des règles sanitaires.

✉ gymvolontaire-027012@epgv.fr

Nouveau bureau : Président Michel Bardy, Secrétaire Florence Figueredo, Secrétaire-adjointe Christine Neyers, Trésorière : Nathalie Legrand

Une semaine «octobre rose» pour l'association Marche Nordique Val et Plaine



Tous solidaires pour Octobre Rose

Le bilan définitif des sommes récoltées dans le cadre de l'opération Octobre Rose se peaufine peu à peu :

- > 889,50 €uros récoltés par **SMK**
- > 400 €uros pour la **Ligne d'eau**
- > 460 €uros par la **marche nordique**
- > 1 800 €uros par le **tennis**

Comme chaque année, **MNVP** et ses 113 adhérents participent à la campagne de lutte contre le cancer du sein. La collecte se fait lors des 4 séances de marche nordique par semaine que les 9 animateurs diplômés proposent tout au long de l'année sportive.

La parole à...



Majorité municipale Horizon Saint-Marcel

Un de nos engagements pour notre sécurité, notre tranquillité, et pour lutter contre les incivilités était l'installation de caméras de vidéo protection. Nous y sommes ! Les installations ont démarré; mais ceci n'est pas suffisant ! Lors de réunions publiques des concitoyens me font part de leur mécontentement, du manque de propreté de leur quartier et actes d'incivilités qui impactent leur quotidien. Nous devons, pour améliorer la situation, travailler tous ensemble : prévenir, sensibiliser, responsabiliser l'ensemble des habitants et usagers de Saint-Marcel pour partager et respecter l'espace public.

La période présente est à nouveau assombrie par la seconde vague du coronavirus, qui frappe au plus près de notre commune, jusque là assez bien épargnée. Il nous faut, tous ensemble, redoubler de prudence pour soi et de respect des autres, en accordant la plus grande attention à la nécessité impérieuse des gestes barrières.

Nous poursuivons nos investissements pour soutenir le tissu économique local et l'emploi. Nous innovons pour remplacer les festivités annulées (boîte aux lettres du Père Noël, Noël solidaire...).

Les personnels soignants sont à nouveaux mis à rude contribution, nous tenons à leur exprimer sympathie et solidarité.

Prenez soin de vous.

Hervé PODRAZA

Groupe d'opposition 100 % Saint-Marcel

100% Saint-Marcel vous informe sur les sujets de la vie communale

À l'issue de chaque conseil municipal, nous vous proposons une courte vidéo afin de vous expliquer les points qui ont été votés, ce qui a fait débat, nos choix de vote ou encore les dossiers en cours. Ces vidéos sont disponibles sur notre page Facebook 100% Saint Marcel ainsi que sur notre site internet www.100saintmarcel.fr. Sachez également que même si nos permanences ne peuvent pas se tenir en raison de la crise sanitaire, nous sommes toujours joignables du Lundi au Vendredi pour échanger avec vous au 02 79 04 04 00 ou à tout moment par mail centpourcent27950@gmail.com. Depuis le début de notre mandat nous sommes votre relais sur divers dossiers : problèmes de voisinage, de salubrité, d'entretien de la voirie, etc. Nous continuerons à porter votre voix. L'Écho Marcellois est en cours de rédaction et vous sera distribué courant décembre. Enfin, nous avons une pensée solidaire pour nos commerçants de proximité qui sont les plus impactés par la crise que nous traversons. En cette période de fin d'année, nous leur confirmons notre attachement. Si certains ont la possibilité de proposer du « click and collect », le cœur de métier de certains commerçants ne permet pas la mise en place d'un tel système. Derrière les façades de nos commerces fermés, ce sont des patrons, des salariés, des entrepreneurs du quotidien. Soyons solidaires et soutenons-les du mieux possible à Saint-Marcel !

Rémi FERREIRA

Groupe d'opposition Saint-Marcel est à vous

Texte non parvenu

Vos attentes sont nos engagements !



Vos référents de quartier sont en place

La mise en place de référents de quartier a pour objectif de renforcer le lien social entre les élus et les habitants des quartiers afin de répondre dans les meilleurs délais à leurs interrogations.

7 référents de quartiers, sont répartis sur la commune. Ils disposent tous d'une adresse mail. Vous pourrez leur adresser vos questions, transmettre vos besoins, vos attentes, vos propositions et remonter de l'information relative à votre quartier.

Si vous avez une question ou des remarques concernant des problématiques, d'entretien des espaces publics, dégradations et incivilités, propreté et embellissement, stationnement, circulation, travaux, éclairage public, aménagement de la voirie...., vous pouvez vous adresser à votre référent de quartier en lui envoyant un mail. Il est à votre écoute au quotidien et sera le relais entre votre quartier et la mairie pour répondre dans les meilleurs délais à vos problématiques et interrogations. Votre référent sera aussi présent pour expliquer les actions mises en place par la Mairie et vous informer sur l'action municipale.

Conformément aux engagements de campagne, le lien entre les habitants et la municipalité est renforcé et facilité grâce à ce dispositif et aux permanences tenues par le Maire dans les différents quartiers de Saint-Marcel.





Message aux enfants sages

Nous avons reçu un message du Père Noël....

Il dit qu'il installera sa boîte aux lettres à l'école puis dans le hall de la médiathèque.

Donc un conseil :

prépare ta liste, tous les mots gentils et les dessins que tu souhaites lui donner.

Foyeuses fêtes à Tous



St Marcel